



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 07-300322

Approbation du Plan de financement pour le développement du Télétravail (Plan de relance REACT-UE) - modificatif

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **23 mars 2022** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **25**

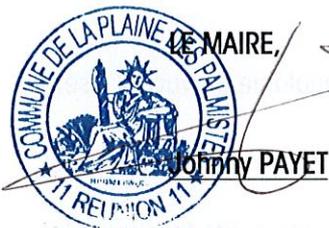
Absents : 02

Procurations : 02

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TRENTE
MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX**

L'an deux mille vingt-deux le **TRENTE MARS** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal - Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) : Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal - Yannick BOYER conseiller municipal à Sophie ARZAL conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220330-DCM07-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Affaire 07-300322

Approbation du Plan de financement pour le développement du Télétravail (Plan de relance REACT-UE) - modificatif

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 09 avril 2021, la Commune avait délibéré (Délibération n°24-090421) pour valider l'instauration d'un régime de télétravail au sein des services communaux. Aussi, lors du conseil municipal du 08 décembre 2021 04-081221, l'assemblée avait approuvé le plan de financement pour le développement du Télétravail. Depuis les services instructeurs au sein du guichet FEDER de la Région Réunion ont demandé à la commune de prévoir l'impact des clauses de révision de prix de ce plan de financement, afin d'anticiper sur les évolutions tarifaires à venir. Ce rapport représente l'opération et à vocation donc à modifier le plan de financement.

1. Le contexte

La crise sanitaire du COVID 19 et les mesures de confinement y afférentes ont révélé l'importance de la digitalisation et du développement du télétravail. C'est dans ce contexte que depuis début 2020, la Commune de La Plaine des Palmistes s'attache à développer le travail à distance.

La collectivité souhaite émarger à la fiche-mesure prévue par le Plan de Relance REACT-UE pour accompagner sa transition vers une démarche dématérialisée, au travers le télétravail.

Par ailleurs le télétravail s'intègre entièrement dans notre démarche de développement durable, dont les notions consistent à assurer un équilibre viable à long terme entre l'aspect économique et social. En effet, cette nouvelle approche représente une véritable révolution sociale de la relation entre l'employeur et ses agents en apportant plus de souplesse dans l'organisation des services et en se concentrant sur les objectifs à atteindre.

La réduction des besoins en transport et locaux professionnels induit par sa mise en œuvre permet également un impact environnemental et économique non négligeable. Ce mode d'organisation contribue à la baisse des émissions carbone, des consommations énergétiques et de bureaux (papier, encre, fournitures, gobelets, etc.).

2. Le projet

Afin de renforcer l'infrastructure informatique pour supporter cette nouvelle méthodologie de travail et ses prérequis, la commune mettra en place les différentes actions suivantes :

- Amélioration de l'infrastructure serveur (nouvelle infrastructure serveur sous forme de cluster 3 nœuds)
- Fourniture d'équipements Mobiles (ordinateurs, téléphones mobiles, équipements favorisant la mobilité)
- Création de lignes directes intersites (liaison Mairie – DSI (Crèche et Pôle Sécurité) – Boulodrome – Espace culturel / liaison marché forain / liaison salle de sport et cantine – cf. annexe)
- Dématérialisation de la gestion des temps (gestion des entrées et sorties, gestion des congés et RTT, gestion des heures supplémentaires)

Suite à une revalorisation du besoin par la Direction, il a été convenu de mettre en place le télétravail pour l'ensemble des agents administratifs de la collectivité (environ 100 personnes) au lieu d'1/3 de ce personnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Pour la réalisation de ce projet, la commune de la Plaine des Palmistes sollicite le Fonds Européen de Développement (FEDER) dans le cadre de la réponse de l'Union européenne à la pandémie COVID-19 (REACT UE) – Fiche action 10.4.4 « Développement de télétravail dans les collectivités dont coworking virtuel ». Afin de prendre en compte l'incertitude de l'évolution des prix et des coûts des matériaux, dans le cadre du contexte sanitaire et géopolitique, l'inflation prévisionnelle du coût des matériaux dans l'actualisation des montants a été intégrée dans le plan de financement dans le tableau ci-dessous :

	Coût total TTC*	Montant HT des dépenses	Union Européenne (REACT UE/FEDER) HT	Autres co-financeurs HT	Commune
Dépenses totales	439 425,00 €	405 000,00 €	364 500,00 €		40 500,00 €
Dépenses éligibles		405 000,00 €	364 500,00 €		40 500,00 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles		100,00%	90,00 %		10,00 %
*Dont TVA					34 425,00 €

L'ensemble des opérations seront réceptionnées en décembre 2022, pour permettre la transmission des pièces justificatives afin d'obtenir le solde de la subvention. Dans le cas où ces travaux ne pouvaient s'achever avant le 31 décembre 2023, la commune s'engage à financer la totalité de l'investissement par un autre biais (Etat, Région, Département, recours à l'emprunt). Il pourra lui être demandé de rembourser la totalité des acomptes déjà versés.

Pour toutes les opérations de communication relatives à cette opération, les supports devront obligatoirement intégrer les différents logos dans leurs formes prévues ci-dessous :

Financier/Partenaire	Logo à utiliser
Union européenne	
Région Réunion	
Région Réunion	

Des prescriptions particulières sont à intégrer en termes de communication au sein des locaux de l'Hôtel de Ville sur l'opération, sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune et dans les médias. Le descriptif du projet, sa finalité, ses résultats et le niveau de soutien de l'Union européenne seront explicités.

Pendant toute la durée de l'opération, un panneau d'affichage mentionne obligatoirement le nom de l'opération et son objectif principal. Le panneau comportera le logo présenté en annexe. En fin d'opération,

Accusé de réception en préfecture
974 219740065-20220330-DEM07-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

une plaque ou un panneau d'affichage permanent sera visible et reprendra les mêmes inscriptions que le panneau d'affichage posé pendant les travaux. Pour les équipements mobiliers (ordinateurs portables, serveur, etc.), un autocollant sera disposé sur l'équipement pour informer des financements européens reçus au titre de leur acquisition.

Un plan de communication spécifique est prévu autour de la mobilisation de ces crédits européens, afin de contribuer au développement de la commune de La Plaine des Palmistes, dans le respect des références réglementaires pour les obligations de publicité sur l'intervention de l'Union européenne en région.

PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

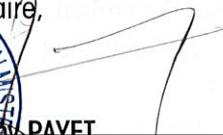
Actions	Début	Fin
Amélioration de l'infrastructure serveur	01/02/2022	01/06/2022
Fourniture d'équipements mobiles	01/02/2022	01/09/2022
Création de lignes directes intersites	01/02/2022	01/12/2022
Dématérialisation de la gestion des temps	01/01/2022	01/12/2022

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3** abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER),

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de **40 500,00 € HT** et **34 425,00 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.4.4 « Développement de télétravail dans les collectivités dont coworking virtuel », pour un montant prévisionnel de **364 500,00 €**,
- **ENGAGE** la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le respect des règles de la commande publique,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

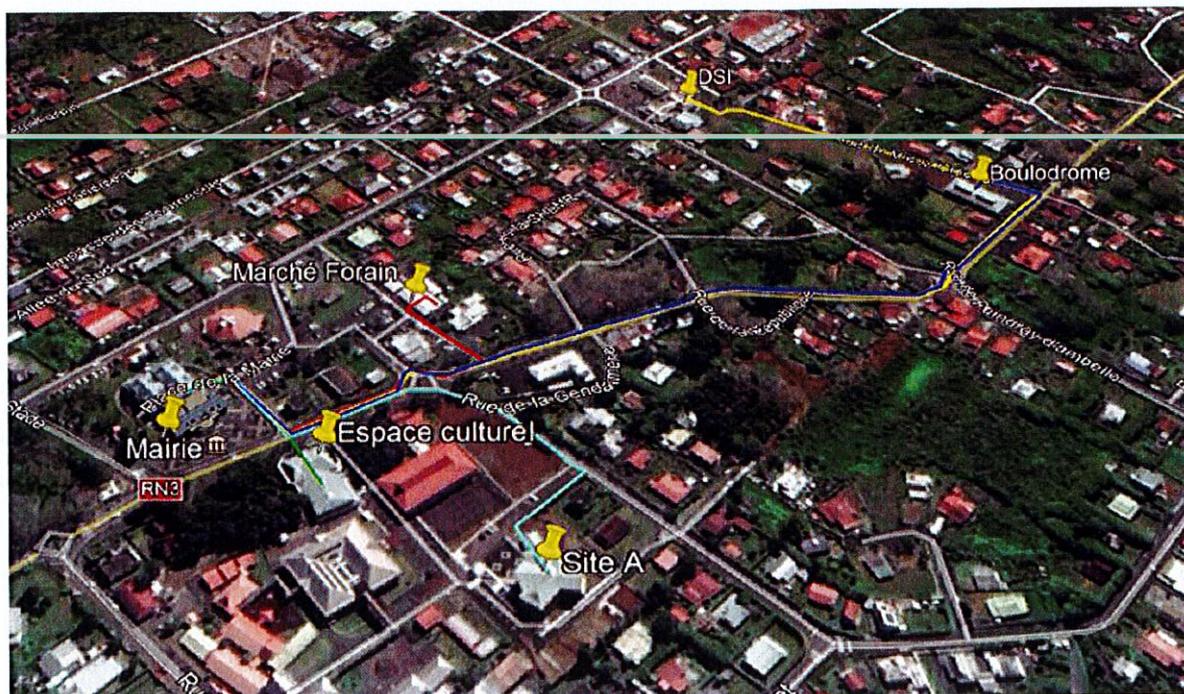
Le Maire,

JOËLLE DELATRE



Accusé de réception en préfecture
074-219740065-20220330-DCM07-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

ANNEXE AU RAPPORT

SCHEMA DES LIAISONS INTERSITES A CREER / A RENFORCER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220330-DCM07-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220330-DCM07-300322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022